

Face à cette demande il n'y a pas eu de réactions du public parmi les personnes non concernées directement par le projet. Du côté des riverains 3 personnes seulement ont fait des observations, d'abord pour se féliciter du voisinage de cet ensemble immobilier et ensuite pour faire part d'un certain nombre d'observations ou d'interrogations concernant :

- les lois et règlements régissant l'entretien du ruisseau ;
- les mesures techniques prévues pour éviter les inondations ( le camping des Pirons, en aval du site de Villeneuve, a été inondé en 2001 – 2002 et 2007 ).
- le problème de l'entretien du ruisseau du Puits Rochais en aval du camping des Pirons ;
- des problèmes de circulation dans la rue du Pré Etienne ( vitesse excessive ) ;
- des inquiétudes par rapport à l'écoulement d'un ru, affluent du ruisseau du Puits Rochais ;

Mais ce sont plus particulièrement deux personnes, élues d'opposition du conseil municipal, et le président de l'association des "Citoyens de Château d'Olonne" ( s'exprimant au nom de son association et en son nom personnel ) qui ont manifesté le plus grand nombre de remarques et de critiques portant principalement sur :

- les raisons pour lesquelles la procédure réglementaire au titre de la loi sur l'eau n'avait pas été respectée pour la réalisation de ce projet immobilier de résidences de tourisme ;
- les incohérences relevées, en terme de responsabilité, des collectivités en cas de sinistre ;
- leurs inquiétudes consécutives aux remblaiements de "zones humides" ( "zones inondables" pour eux ) avec toutes les conséquences en terme d'inondation qui en découlent ;
- les problèmes de l'assainissement et de son extension nécessaire ;
- l'absence de prise en compte d'un PPR, dans le PLU de la commune en cours d'élaboration ;

Enfin j'ai constaté moi-même ou j'ai pris bonne note, à la suite de cette enquête :

- qu'il était difficile de traiter d'une manière sectorielle et limitée au seul site des "Jardins de Villeneuve" le problème des eaux pluviales et qu'il me semblait indispensable de l'intégrer dans une gestion globale de traitement des eaux pluviales de l'ensemble du bassin versant du Puits Rochais ;
- que, dans son étude d'incidence sur l'eau et les milieux aquatiques, le cabinet BCEOM préconisait pour les bassins d'orage des équipements particuliers ( régulateur de débit de type Vortex, une vanne de sécurité en sortie, un cloison siphoné et un clapet anti-retour ) ;

Toutes ces interrogations et observations ont reçu une réponse du maître d'ouvrage et du Maire de Château d'Olonne.



Après avoir étudié attentivement le dossier d'enquête, rencontré les représentants du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, fait la reconnaissance du site " Les Jardins de Villeneuve ", entendu et lu toutes les observations du public, vérifié sur le terrain avec les personnes concernées chacune de leurs observations ou propositions, pris connaissance du mémoire de réponse du maître d'ouvrage et des précisions apportées par le Maire de Château d'Olonne, j'ai pu me faire une opinion en prenant acte des faits suivants :

- il est évidemment très regrettable d'avoir à effectuer à posteriori une régularisation mais, comme ce projet immobilier de résidences de tourisme est un projet qui s'intègre bien dans l'environnement, qui justifie, sur le plan de l'urbanisme, la bonne image qu'il donne de lui à tous les riverains ( et aux visiteurs ) et dont la conception à l'origine était proche des préconisations de la loi sur l'eau, sa mise aux normes ne pose pas de problèmes particuliers ;